



**REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION
POUR L'INTERDICTION
DES ARMES CHIMIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

111^{ème} session du Conseil exécutif de l'OIAC

Point 5 de l'ordre du jour – Débat général

Déclaration de la France prononcée par la délégation française

Représentation permanente de la France auprès de l'OIAC

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Permettez-moi d'y ajouter les éléments suivants, à titre national.

Monsieur le Président,

Cette 111^{ème} session du Conseil exécutif s'ouvre alors que le monde traverse une période de tensions géopolitiques majeures, marquée par des conflits prolongés, des crises humanitaires et des tentatives de remise en cause des normes multilatérales.

C'est notamment le cas au Moyen-Orient, où la France continue à appeler à la fin de l'escalade militaire et à la résolution des défis posés par l'Iran par la voie diplomatique, seule solution en mesure de ramener la paix dans la région.

Dans ce contexte, la France souhaite rappeler que la CIAC est un pilier essentiel de la sécurité internationale et du désarmement multilatéral. C'est pourquoi nous ne saurions tolérer toute tentative de déstabilisation de la norme d'interdiction des armes chimiques, l'emploi de cette catégorie d'armes inhumaines ne saurait être tolérée et constituera toujours une limite infranchissable.

A l'occasion du mois de la Francophonie, permettez-moi également de saluer les collègues qui font vivre avec élégance diplomatique la langue française dans cette enceinte.

Le français, utilisé dans nos organisations multilatérales, est un outil de dialogue et de compréhension mutuelle au service de la paix et de la sécurité internationales.

Monsieur le Président,

Depuis plus d'un an, la Syrie et le Secrétariat technique travaillent ensemble afin de clore une bonne fois pour toute le dossier chimique syrien, un sujet qui a longtemps été source de tensions et de polarisations au sein de cette Organisation.

La France remercie le Directeur général et ses équipes pour la présentation détaillée des travaux conduits en Syrie, ce 4 mars dernier *[date prévisible, TBC]*.

Le règlement complet du dossier syrien par l'évaluation et la destruction de façon vérifiée des stocks et capacités de production est capitale pour l'avenir.

A cet égard, la disparition de 75 cylindres considérés comme arme chimique de catégorie 3 est un développement fâcheux. Nous saluons la réactivité des autorités syriennes et espérons que l'enquête nationale syrienne permettra de faire toute la lumière sur les circonstances de cet incident.

La France réaffirme son plein soutien à la poursuite du travail impartial, rigoureux et professionnel du « Bureau des missions spéciales ». Nous saluons à cette occasion le dernier rapport de l'IIT mettant en évidence la responsabilité de l'armée de l'air syrienne sous l'ère Assad comme responsable d'une attaque à l'arme chimique à Kafr Zeita le 1er octobre 2016.

Les conclusions de ce rapport rappellent une réalité essentielle, soulignée par les membres du Partenariat international pour la lutte contre l'impunité d'emploi d'armes chimiques dans leur récente déclaration : l'impunité pour l'utilisation d'armes chimiques ne peut être tolérée.

La France continuera de soutenir sans relâche les travaux de l'Organisation en Syrie notamment. Une nouvelle contribution volontaire d'1 million d'euros sera versée dans les prochaines semaines.

Monsieur le Président,

La situation en Ukraine demeure une source de préoccupations majeure.

Le Secrétariat technique a publié trois rapports mettant en évidence la présence de gaz CS, un agent de lutte antiémeute, sur le champ de bataille en Ukraine, pourtant interdit comme moyen de guerre.

Ces conclusions sont extrêmement préoccupantes.

La France continuera de soutenir l'Ukraine afin que les responsables de ces actes ignobles soient identifiés et encourage la poursuite des travaux avec le Secrétariat technique à cet égard.

Nous condamnons par ailleurs fermement toutes les entreprises de manipulation et de désinformation russes, notamment s'agissant d'allégations de provocations à l'aide d'agents chimiques en Ukraine.

La France exhorte également la Russie à faire toute la lumière sur les circonstances des tentatives d'empoisonnement à l'aide de l'agent Novitchok de ses opposants politiques Sergueï Skripal, en 2018, mais également Alexeï Navalny, en 2020. Ses agissements illégaux ont entraîné la mort d'une personne innocente.

Plus de deux ans après son décès en prison, la France rappelle qu'elle tient les autorités russes pour pleinement responsables de la mort d'Alexeï Navalny. Avec l'Allemagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède, mon pays estime qu'Alexeï Navalny a été empoisonné avec une toxine mortelle, l'épibatidine, présente dans des grenouilles venimeuses d'Amérique du Sud. Seul l'État russe disposait à la fois des moyens et du mobile nécessaires pour mener à bien cet empoisonnement, au mépris du droit international.

Les autorités russes ont violé deux textes fondamentaux, qui peuvent s'appliquer simultanément : la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et la Convention sur l'interdiction des armes biologiques ou à toxines.

C'est au titre de l'article IX, paragraphe 4 que la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède, demandent au Conseil exécutif d'obtenir de la Russie des éclaircissements quant à l'emploi de cette toxine, constitutif d'une violation de la Convention.

Ces questions ont été diffusées à tous les Etats parties par note verbale, et la Russie est tenue d'y répondre au plus tard dix jours après avoir été saisie par le Conseil.

Je me permets de rappeler ces questions :

1) Veuillez fournir des informations suffisantes pour clarifier comment la neurotoxine épibatidine a été administrée à M. Navalny, comme l'ont confirmé les échantillons biologiques prélevés sur ses tissus, alors qu'il était détenu dans une colonie pénitentiaire d'Etat russe.

2) Quelles mesures la Fédération de Russie a-t-elle prises pour identifier les personnes, autorités ou entités responsables de l'acquisition, de la manipulation et de l'administration d'épibatidine à M. Navalny ?

3) Veuillez indiquer depuis combien de temps la Russie mène un programme d'armes chimiques à base d'épibatidine.

4) Veuillez expliquer pourquoi la Russie n'a pas déclaré ce programme d'armes chimiques conformément à ses obligations au titre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

La Russie n'a pas de limites, et ses violations diverses et répétées témoignent d'une attitude délibérée dans l'emploi d'armes de destruction massive, ce que la communauté internationale ne saurait tolérer.

Monsieur le Président,

La France est également préoccupée par le risque de prolifération et d'emploi d'agents chimiques dans d'autres contextes, notamment dans des conflits récents.

Toute menace, toute utilisation d'armes chimiques, par qui que ce soit et en toute circonstance, est inacceptable.

A ce titre, la France salue la promptitude du Secrétariat technique à se saisir des demandes qui lui sont faites par les Etats parties, par exemple au Proche et Moyen-Orient comme au Soudan.

Monsieur le Président,

Les nouvelles technologies présentent des risques mais également des opportunités, puisqu'elles peuvent faciliter une adaptation de la mise en œuvre de la Convention aux évolutions industrielles.

A cet égard, la France salue les initiatives du Directeur général et notamment la mise en place d'un groupe de travail sur l'intelligence artificielle du Conseil scientifique consultatif (SAB).

Nous remercions le SAB pour ses recommandations très pertinentes permettant de tracer une idée plus claire des enjeux sur ce sujet si complexe *[le rapport devrait sortir tout juste avant le CE]*.

La France reste mobilisée dans ce domaine et apportera tout son soutien afin de pouvoir contribuer à la poursuite de ces travaux.

Monsieur le Président,

Cette année encore, la France va contribuer volontairement au financement de programmes mis en œuvre par le Secrétariat technique, à destination des Etats parties d'Afrique.

Après le succès du séminaire sur la prévention du transfert illicite de produits chimiques inscrits à la Convention, à destination de professionnels issus d'Etats africains anglophones, nous sommes ravis de pouvoir participer au financement de la prochaine édition, à destination cette fois-ci de pays d'Afrique francophone.

Nous nous réjouissons également de pouvoir contribuer à la deuxième édition de l'exercice CHEMEX Africa, une initiative importante qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

La France souligne également la mobilisation continue du Partenariat mondial du G7 pour la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, dont elle assume cette année la présidence, en faveur de la lutte contre les menaces chimiques.

L'an passé, les pays impliqués dans le Partenariat ont collectivement mobilisé près de 60 millions de dollars pour le financement de 56 projets dans une trentaine de pays. Ceci traduit l'engagement inébranlable des membres du G7 et de leurs partenaires en faveur de la non-prolifération chimique, de leurs responsabilités au titre de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que leur attachement à une approche concrète fondée sur la coopération et les partenariats.

La France reste pleinement mobilisée aux côtés de ses partenaires pour défendre la Convention et le désarmement international, soutenir le travail du Secrétariat technique et promouvoir un monde libéré des armes chimiques.

Je vous remercie./

Je demande que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de cette session du Conseil exécutif et soit publiée sur Catalyst et sur le site officiel de l'OIAC.
